FORMATION · ÉVALUATION DES RISQUES

Réglementation & management

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Évaluer les risques professionnels et construire un programme d'actions

Durée	14 h – 2 jours
Public	Responsables sécurité – Responsables QSE – RRH – Médecins du travail – Infirmiers – Membres de CSE/CSSCT
Prérequis	Aucun prérequis n'est nécessaire
Nombre d'apprenants	Maximum 10
Délai d'accès	1 mois

TARIF INTER

1 500 €

par apprenant

Taux de réussite des stagiaires

100 %

Taux de satisfaction

Données en cours d'analyse

Modalités et délais d'accès

L'accès à nos formations peut être initié par l'employeur, le salarié, un particulier, à la demande de France Travail (ex-Pôle Emploi)...

Pour vos demandes de formation, contactez-nous : par téléphone au 06 43 62 01 04 ou par courriel : prevactions.regnier@gmail.com

PREV'Actions s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures. Nous envisagerons la date de début de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes. Nous vous préciserons également les objectifs, les compétences acquises et les sources de financement possibles.

Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

Description de la formation

Évaluer ses risques professionnels et construire son programme d'actions

Objectifs

- Décrire le contenu et les enjeux du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Évaluer les risques professionnels pour élaborer un DUERP et son plan d'actions.
- Mettre à jour le DUERP

Programme

1 Décrire le contenu et les enjeux du document unique d'évaluation des risques professionnels

- Comprendre le cadre réglementaire de la santé et sécurité au travail, y compris les principes généraux de prévention et la responsabilité de l'employeur, conformément à l'article L.4644-1 du Code du travail.
- Identifier les acteurs internes et externes de la santé et sécurité au travail, et décrire le rôle et les bonnes pratiques du référent sécurité.

2 Évaluer les risques professionnels pour élaborer un DUERP et son plan d'actions.

3 Mettre à jour le DUERP

- Selon les AT/MP, l'organisation du travail, la réglementation, nouveaux risques
- Les risques psychosociaux

Moyens pédagogiques

Le programme de formation utilise une variété de méthodes pédagogiques interactives et collaboratives pour renforcer l'engagement et l'apprentissage des participants. Ces méthodes incluent des exposés interactifs pour introduire les concepts clés, des études de cas pour une application pratique des connaissances théoriques, des ateliers pratiques pour le développement de compétences spécifiques, des simulations et des jeux de rôle pour encourager l'interaction et l'expérimentation dans des scénarios réalistes. Des discussions guidées et des débats en groupe permettent d'approfondir la compréhension des sujets complexes. L'utilisation de supports variés, tels que des présentations PowerPoint, des documents légaux, et des modèles de documents, enrichit l'expérience d'apprentissage.

Évaluation et certification

Les modalités d'évaluation employées sont diversifiées, combinant des approches formelles et informelles pour mesurer les compétences et les connaissances acquises. Elles incluent une évaluation immédiate des connaissances théoriques, des exercices pratiques et des simulations évaluées pour vérifier l'application des compétences dans des contextes concrets, des études de cas à soumettre pour évaluer la capacité d'analyse et de synthèse, et des jeux de rôle où les performances sont évaluées pour développer des compétences relationnelles. Des discussions guidées et du feedback de groupe permettent une évaluation continue et formative. Une enquête de satisfaction assure une évaluation complète de la maîtrise des objectifs pédagogiques.

Modalités d'accès handicap

Pour toute demande spécifique liée à l'accessibilité des lieux ou des informations en lien avec des situations de handicap, nous vous invitons à nous contacter au : 06 43 62 01 04 ou via le formulaire de contact sur notre site.

Tarifs

INTER	INTRA	SUR MESURE
(par apprenant)	(pour le groupe)	
1 500 €	**Demander un devis**	**Demander un devis**

Contact : 06 43 62 01 04 · prevactions.regnier@gmail.com · Conditions générales de vente et règlement intérieur disponibles sur prev-actions.com

Un projet de formation ? Parlons-en.

Scannez le QR code pour réserver un échange (visio ou téléphone), ou contactez directement Françoise Régnier. Réponse sous 72 heures.

06 43 62 01 04
prevactions.regnier@gmail.com

Prendre rendez-vous
Calendly · 30 min

iprp Enregistrée à la DREETS Bretagne

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Découvrir le site
prev-actions.com